

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2025/21

Objet

**Contrat d'entretien avec
l'association d'insertion
« territoire actif »**

en exercice : 18
présents : 14
votants : 15
exprimés
pour : 15
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 031-213105331-20250403-202521-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjouba

MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à Mme LAHANA Agnès

Absents :

M. MARSAC Alain

Mme NADEAU-MASSON Tiphaine

M. MERCI Bernard

Secrétaire de séance : Mme RENAUD Sandrine

Il est proposé à l'assemblée délibérante de confier une partie de la gestion des espaces verts à une association d'insertion, Territoire Actif.

En effet, le départ d'un agent en cdd et la mise en disponibilité d'un agent titulaire.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les termes du contrat annexé et d'autoriser le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget 2025 de la commune

Les signatures sont au registre.

Fait à Saubens, le 8 avril 2025

Le Maire,



Jean-Marc BERGIA

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 031-213105331-20250403-202521-DE



CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE DE SAUBENS

ANNÉE 2025/2026

Entre:

Mairie de Saubens

1 place Géraud Lavergne

31 600 SAUBENS

Représentée par M. BERGIA Jean-Marc, Maire de Saubens

Et:

Territoire Actif

3 allée Jacques Brel

31 120 PORTET SUR GARONNE

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le prestataire assurera les prestations d'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de SAUBENS sur la période du 10 mars 2025 au 9 mars 2026.

Ces prestations comprennent :

- Le complément à l'entretien du cimetière
- L'entretien des trottoirs et voiries
- Le complément à l'entretien des espaces verts de la commune

2. LIEU D'INTERVENTION

Le prestataire interviendra sur la commune de Saubens.

3. DÉFINITION DE LA PRESTATION

A. Nature des travaux sur la commune

Entretien à faire par ordre de priorité définie ci-dessous :

PRIORITE 1 : Entretien ESV :

- ▶ Entretien des espaces verts et de la voirie selon les préconisations de la tonte différenciée – confer plan annexé- : Nettoyage des fossés au rotofil, aide à la plantation, à l'arrosage, etc.
- ▶ Liste non exhaustive et à définir avec le maître d'ouvrage selon les périodes et besoins de la commune

PRIORITE 2 : Entretien des trottoirs et voiries :

- ▶ Ramassage des déchets
- ▶ Désherbage manuel pour les herbes hautes de plus de 5 cm et rosaces de plus de 5 cm de diamètre
- ▶ Désherbage mécanique des trottoirs

NOTA: nous vous demandons une attention toute particulière sur la voirie pour le passage de la débroussailleuse et du souffleur par rapport aux éventuels véhicules stationnés, merci de nous signaler le moindre problème.

- ▶ MARS 2025 : 1 passage toutes les semaines : semaines 11/12/13 = 3
- ▶ AVRIL 2025 : 2 passages toutes les semaines < semaines 14/15/16/17/18 = 10
- ▶ MAI 2025 : 2 passages toutes les semaines < semaines 19/20/21/22 = 8
- ▶ JUIN 2025 : 2 passages toutes les semaines > semaines 23/24/25/26 = 8
- ▶ JUILLET 2025 : 2 passages toutes les semaines > semaines 27/28/29/30/31 = 10
- ▶ AOUT 2025 : 2 passages toutes les semaines > semaines 32/33/34/35 = 8
- ▶ SEPTEMBRE 2025 : 2 passages toutes les semaines > semaines 36/37/38/39/40 = 10
- ▶ OCTOBRE 2025 : 1 passage toutes les semaines > semaines 41/42/43/44 = 4
- ▶ NOVEMBRE 2025 : 1 passage toutes les semaines > semaines 45/46/47/48 = 4
- ▶ DECEMBRE 2025 : 1 passage toutes les semaines > semaines 49/50/51 = 3
- ▶ JANVIER 2026 : 1 passage toutes les semaines > semaines 2/3/4/5 = 4
- ▶ FEVRIER 2026 : 1 passage toutes les semaines > semaines 6/7/8/9 = 4
- ▶ MARS 2026 : A passage toutes les semaines > semaine 10 = 1

La base du contrat : intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée. Planning prévisionnel d'intervention :

b. *Fréquence des interventions*

Le plan fourni pourra être adapté en fonction des besoins et des saisons.

- Le cimetière communal (ancien et nouveau)
- Les trottoirs et voiries (zone cœur de village et zone Mespîe/ Punte).
- Les missions de compléments d'entretien d'espaces verts se feront sur la commune de Saubens.

Les interventions se feront sur la commune de Saubens, selon le plan fourni en annexe 1 :

a. *Périmètre d'intervention*

B. Intervention

NOTA: nous vous demandons une attention toute particulière sur le cimetière pour le passage de la débroussailluse et du souffleur : limiter les projections sur les tombes, attention aux objets sur les tombes, etc). Après chaque intervention, merci de vérifier que les tombes soient propres et nous signaler le moindre problème

- ▶ Sur les contre-allées concernées : évacuation des graviers, remise en herbe et tonte régulière
- ▶ Ramassage des déchets
- ▶ Passage tondeuse et débroussailluse sur les espaces verts
- ▶ Désherbage manuel pour les herbes hautes de plus de 5 cm et rosaces de plus de 5 cm de diamètre
- ▶ Désherbage mécanique sur les allées
- ▶ Passage du souffleur sur les abords
- ▶ La taille, le ramassage des feuilles ne sont pas prévus au présent contrat
- ▶ Evacuation des déchets à votre charge (y compris déchets verts)

Entretien à prévoir sur une partie du cimetière, en complément du passage de nos agents techniques sur l'autre partie.

PRIORITE 3 : Entretien du cimetière :

- ▶ Les pieds de murs des clôtures enduites ne sont pas à traiter
- ▶ La taille, le ramassage des feuilles n'est pas prévu au présent contrat
- ▶ Evacuation des déchets à votre charge (y compris déchets verts)

Soit 77 jours d'intervention sur la commune.

Le prestataire choisira un ou deux jours de la semaine, selon les périodes, pour ses interventions régulières.

Le maître d'ouvrage se garde le droit d'actualiser le planning ainsi que les priorités en fonction des besoins et saisons, elle le signalera au prestataire un mois avant la date de mise en place de ces éventuelles modifications.

NOTA IMPORTANT : Il sera également adapté en fonction des inhumations.

c. Moyens matériels

Le prestataire doit fournir tous les moyens matériels nécessaires à la réalisation des prestations pour l'entretien du cimetière, des trottoirs/voiries et des autres missions ponctuelles (véhicules, tondeuses, débroussailleuses, réciprocatours, souffleurs, râtaux, pelles, seaux, binette, etc.) sauf missions particulières (arrosage avec cuve à eau, plantation avec mini-pelle, etc).

Evacuation des déchets à la charge du prestataire. La mairie n'a pas de lieu ou benne pour stocker les déchets verts.

L'utilisation du matériel thermique ne pourra se faire qu'à compter de 8h00 le matin. Avant ces horaires, seul l'utilisation d'outils à main et électriques est possible.

d. Moyens humains

La base du contrat : intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée.

Le programme d'intervention prévisionnel est défini au contrat article 3.B.b.

La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'adapter le nombre de personne dans l'équipe en fonction des besoins et conformément au BPU. Elle devra en informer le prestataire au moins 1 semaine avant la date d'intervention par écrit.

e. Rapport d'intervention

À l'issue de chaque intervention, un bon d'intervention des travaux réalisé sera établi et envoyé à la maîtrise d'ouvrage par le prestataire mentionnant :

- ▶ La date de passage
- ▶ Le nombre d'heures effectuées
- ▶ Le nombre d'agent présents
- ▶ Les missions réalisées

En cas d'intempéries, le prestataire devra informer le maître d'ouvrage par écrit qu'il ne pourra pas réaliser ces missions conformément au contrat et une nouvelle date d'intervention sera redéfinie conjointement.

4. CONTRAT

A. Prix des prestations

a. Prix des prestations

Le contrat est conclu sur la base de prix unitaires (voir Bordereau de prix unitaires).

Les prix sont établis en fonction des interventions effectivement réalisées (nombre de jours et composition des équipes).

Ces prix s'entendent fermes pour l'année du contrat.

Signature:

Le Prestataire
Territoire Actif
"Lu et approuvé"

Le Maire de Saubens
Jean-Marc BERGIA
"Bon pour accord"

Date:

Date:

Fait en deux exemplaires originaux

Signature du contrat

La période de durée du contrat: du 10 mars 2025 au 9 mars 2026, soit 12 mois.

C. Durée du contrat

La dénonciation du présent contrat par l'une ou l'autre des parties se fera par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 2 mois.

B. Conditions d'annulation et de résiliation du contrat

Paiement par Chorus obligatoire.

tard à compter de la date de réception de la facture.

Le paiement des factures dues par la mairie de Saubens sera effectué 30 jours au plus

c. Règlement des factures

Elles seront facturées sur la base du BPU joint.

b. Prestations complémentaires ou exceptionnelles



CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE DE SAUBENS- 2025

CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE DE SAUBENS

ANNÉE 2025/2026

Bordereau de Prix unitaires (BPU)

Prestations	Durée d'intervention indicative (Heures de travail sur la commune)	Prix unitaire en € HT
Base du contrat :		
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée sur la commune	De 7H30 à 12H00 De 12H30 à 15H30 Soit 14 H	510 € HT/j
Besoins ponctuels :		
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une demi-journée sur la commune	De 7H30 à 11H00 Soit 7H	255 € HT/1/2j
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée sur la commune	De 7H30 à 12H00 De 12H30 à 15H30 Soit 14 H	510 € HT/j
Intervention d'une équipe de 3 personnes sur une journée sur la commune	De 7H30 à 12H00 De 12H30 à 15H30 Soit 21 H	765 € HT/j

Détail quantitatif estimatif (DQE)

Prestations	Nombre/ an	Prix unitaire	Prix total en €HT/an
Base du contrat:			
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée sur la commune	77	510 € HT/j	39 270€ HT/an
Besoins ponctuels :			
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une demi-journée sur la commune	0	255 € HT/1/2j	0 € HT/an



Signature:

Le Prestataire
 Territoire Actif
 "Lu et approuvé"

Le Maire de Saubens
 Jean-Marc BERGIA
 "Bon pour accord"

Date:

Date:

Prix total en HT/an (lettres) : Trente-neuf mille deux cent soixante-dix euros
 TVA appliquée en € (lettres) : Sept mille huit-cent cinquante-quatre euros
 Prix total en TTC/an (lettres) : Quarante-sept mille cent vingt-quatre euros

Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée sur la commune	510 € HT/j	0	TOTAL HT / AN
			TVA 20%
			TOTAL TTC / AN
Intervention d'une équipe de 3 personnes sur une journée sur la commune	765 € HT/j	0	
		77	39 270 € HT/an